

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## • SUISSE •

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES  
ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Fr. 14.05 Six mois Fr. 7.05  
Suisse Union postale > 26.— > 13.—  
Majoration pour abonnement par la poste  
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAISANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS  
Les Consultats suisses à l'étranger reçoivent le journal  
ANNONCES: PUBLICITÉS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert,  
La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES  
suisse 30 ct., offres et demandes  
de places 20 ct. la ligne,  
étrangères 35 centimes la ligne.  
Les annonces se paient d'avance

### Un coup d'œil sur l'activité de la Chambre suisse de l'horlogerie en 1921

I

Le rapport présenté à l'assemblée générale des délégués de la Chambre suisse de l'horlogerie, à Berne, le 24 mai écoulé, par le secrétaire général M. Ed. Tissot, avocat, donne sur l'activité de cette institution des renseignements qui permettent de se rendre compte de l'importance de la tâche lui incombant.

Au fur et à mesure que les années s'écoulaient, l'activité de la Chambre se développe et s'intensifie, mais avec cette différence entre 1921 et les années précédentes, que l'année passée, les questions administratives et d'organisation ont cédé le pas à celles industrielles et commerciales.

Le service des renseignements, tant verbaux qu'écrits, absorbe une bonne partie du temps du personnel. Le contrôle du contingent pour l'horlogerie résultant de l'accord franco-suisse du 1<sup>er</sup> juin 1921, ainsi que l'organisation du contrôle des subsides de change, a procuré un surcroît considérable de travail au Bureau restreint. Les procès-verbaux des assemblées de délégués, des séances du Comité central, des conférences avec les syndicats, forment des volumes imposants qui démontrent que leur rédaction n'est pas une sinécure.

Les questions dont la Chambre a eu à s'occuper embrassent aussi bien le domaine commercial qu'industriel.

Dans le premier, l'exportation tient une place considérable. Il y a d'abord le contingentement de l'horlogerie, que la France et l'Allemagne ont cru devoir conserver.

L'accord franco-suisse, qui expirait le 1<sup>er</sup> janvier 1921, fut renouvelé le 1<sup>er</sup> juin 1921. Pendant toute cette période, les produits horlogers suisses furent soumis au régime des dérogations. Le nouvel accord, qui est semblable dans ses lignes générales à l'ancien, expire à la fin de l'année 1922. Il est probable qu'il ne se renouvellera pas.

L'exportation d'horlogerie en France s'est élevée, du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juin 1921, soit sous le régime des dérogations, à fr. 456.000,—, et pour le reste de l'année, sous le régime des contingents, à fr. 5.621.000,—.

En 1920, le contingent utilisé avait été de fr. 11.236.000,—.

Des démarches ont été faites, mais sans succès, par l'autorité fédérale auprès du Gouvernement allemand, pour supprimer le contingent dont la répartition s'opère entre les importateurs par le D. U. H. V. Ce mandat constitue une bonne partie de la force et de l'influence de cette association; il est donc compréhensible qu'elle cherche à le maintenir.

La question des tarifs douaniers et des traités de commerce constitue un objet important dans les préoccupations de la Chambre.

Le vent de protectionnisme, nous dit le rapport, qui souffle à outrance sur tous les Etats n'a pas favorisé, bien loin de là, la conclusion de traités de commerce.

De tous côtés, des modifications dans les tarifs douaniers sont annoncées et cela, bien entendu, dans le sens de leur aggravation.

Quant aux traités de commerce, c'est à peine si, par ci par là, on voit quelques timides essais se dessiner.

Il y a lieu de le regretter, car c'est vers un idéal de liberté commerciale que la politique économique devrait être orientée et seuls les traités de commerce peuvent nous la donner. Sans eux, nous ne pouvons créer et travailler avec sécurité, sans eux, aucune stabilité n'est possible dans la vie économique internationale.

La Suisse ne pouvait, à elle seule, résister au courant qui entraîne les autres Etats. Elle a dû forcément les suivre dans cette voie et procéder à un réajustement des droits de son tarif d'usage, en tenant compte de l'augmentation du prix des produits importés.

Il y a peut-être exagération sur certains points, aussi le nouveau tarif, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1921, a-t-il soulevé de nombreuses protestations dans divers milieux de la population.

Il y a lieu d'espérer que le législateur s'inspirera des critiques faites, au moment où il procédera à l'élaboration du nouveau tarif général actuellement en préparation et que plus spécialement il tiendra compte, dans la fixation des taxes, de l'abaissement des prix qui s'est produit depuis quelque temps déjà sur toutes les marchandises importées. Notre Chambre devra se prononcer sur le nouveau tarif. Ainsi que cela a été fait pour le tarif d'usage, les sections auront l'occasion de formuler, en temps opportun, leurs propositions, soit par l'entremise du Bureau de la Chambre, soit dans des conférences avec la Commission d'experts, chargée d'élaborer un avant-projet.

Un traité de commerce a été conclu avec l'Espagne, au commencement de cette année 1922. Heureusement que cette solution est intervenue, car le tarif général espagnol fixait des droits sur l'horlogerie qui, pour les montres or, par exemple, étaient d'après le tarif maximum de 90 fois supérieurs et, d'après le tarif minimum, de 30 fois supérieurs à ceux existant actuellement.

Le traité définitif, ramène ces droits à 8 fois la taxe actuelle.

Avec les Etats-Unis, aucun traité n'a encore été conclu. Un nouveau tarif est actuellement en discussion devant les Chambres des représentants, s'il devait être adopté tel quel ce serait à peu près la prohibition complète de la montre suisse aux Etats-Unis. Il y a lieu d'espérer toutefois que le Sénat y apportera des atténuations sensibles.

Inutile de dire, que la Chambre suisse de l'horlogerie ne s'est pas désintéressée de cette affaire. Elle a réuni les fabricants exportant pour les Etats-Unis et un comité d'action fut nommé qui se mit en rapport avec celui constitué dans le même but en Amérique.

On s'attend à ce que le tarif actuel subsistera encore jusqu'en automne.

La Chambre a également suivi de très près toutes les tentatives propres à permettre une reprise des relations commerciales avec la Russie, mais le rapport dit à ce sujet :

Elle a pu se convaincre que jusqu'à présent, du moins, l'exploitation de ce marché n'était pas possible et que les risques à courir étaient beaucoup plus grands que les gains à réaliser.

Les malheureuses expériences faites à cet égard, par des industries étrangères ou suisses démontrent surabondamment que l'abstention pour le moment s'impose et qu'il y a lieu d'attendre les décisions de la commission spéciale nommée par la Conférence de Gênes, avant de se lancer dans la reprise des transactions.

C'est d'ailleurs une grosse erreur de croire que cette reprise marquera la fin de la crise actuelle. Il faut bien se dire que l'industrie horlogère se trouvera en Russie, plus que partout ailleurs, devant une clientèle très limitée dans ses moyens d'achat, devant un peuple qui, sans doute, a un grand besoin de montres, mais se trouve dans l'incapacité de les payer.

Il ne faut donc pas s'attendre à voir l'exportation prendre de suite de grandes proportions et il est probable qu'il s'écoulera de nombreuses années avant que les chiffres d'avant guerre soient de nouveau atteints.

Ce que nous disons de la Russie, s'applique aussi, mais dans de moindres proportions à la Pologne, à l'Autriche et à tous les pays du Proche-Orient.

Un nouveau traité de commerce entre l'Italie et la Suisse est en perspective, mais les négociations n'ont pas encore commencées; il en est de même avec l'Allemagne, qui vient, en attendant, de doubler les droits d'entrée sur l'horlogerie et la bijouterie.

La différence des changes a facilité singulièrement l'expansion de l'industrie horlogère chez nos concurrents étrangers. Cette concurrence s'est affirmée, ces derniers temps, avec une intensité toute spéciale, ce qui a donné fort à faire à la Chambre.

L'Allemagne, nous dit le rapport, se distingue surtout dans cette lutte, tant par le développement de son industrie que par les moyens souvent peu scrupuleux, employés par elle, en vue de nous supplanter chez elle et au dehors.

Elle a surtout cherché, en profitant de la crise, d'attirer nos industriels et nos ouvriers, au moyen de racoleurs dans les centres horlogers, d'offres alléchantes dans les journaux ou adressées même directement à nos fabricants ou aux offices de chômage, de réclames tapageuses, annonçant la création de nouvelles et importantes fabriques allemandes, etc., etc.

Heureusement que toute cette réclame n'a pas eu le succès escompté. Les quelques patrons et ouvriers qui se sont laissés tenter peuvent, en général, être rangés dans la catégorie de ceux dont la disparition ne constitue pas un malheur national.

La Chambre a dû reconnaître que son rôle, ainsi que celui de l'autorité, dans ce domaine de la concurrence étrangère, est bien limité; c'est plutôt dans l'action des syndicats et dans leur solidarité que le remède doit être cherché.

Dans le domaine commercial, la Chambre a eu à s'occuper encore de l'avilissement des prix de vente de la montre et des liquidations d'office, qu'elle a cherché à régulariser, au moyen d'une entente entre les offices de poursuites et les syndicats producteurs et exportateurs.

Elle a préavisé à l'autorité fédérale contre l'institution du sursis extraordinaire aux poursuites, qui place les industriels des régions où n'existe pas le sursis, dans une situation inférieure à ceux qui l'ont obtenu. Seul le canton de Soleure a fait jusqu'à présent usage de cette faculté.

Enfin, le projet d'une nouvelle loi fédérale sur les postes a fait l'objet d'une étude approfondie du Comité central de la Chambre et de la commission commerciale.

Dans ses observations, la Chambre insiste spécialement sur une compression encore plus forte des dépenses et sur une réduction de certaines des taxes prévues par le projet.

L'impôt sur les bénéfices de guerre et l'impôt extraordinaire de guerre, suscitèrent certaines démarches auprès de l'autorité fédérale dans le sens de la suppression du premier et du renvoi du second.

Si la suppression ne fut pas admise, l'autorité fédérale promet cependant d'apporter quelques adoucissements à la perception de l'impôt sur les bénéfices de guerre. Quant à l'impôt de guerre, sa perception fut renvoyée à 1922.

La Caisse fédérale de prêts prévoit dans ses statuts qu'il ne peut être tenu compte, pour les prêts, que de la valeur de la matière première des objets nantis, abstraction faite de la main-d'œuvre.

La modification de cette disposition dans un sens plus libéral fut demandée par la Chambre, mais jusqu'ici sans succès.

## Informations

### Afrique équatoriale.

Le Gouvernement de la République française, désireux, en ce qui le concerne, d'accorder au Gouvernement de la Confédération suisse le bénéfice de la Convention de St-Germain du 10 septembre 1919 portant révision de l'acte général de Berlin du 26 février 1885 et de l'acte général et de la déclaration de Bruxelles du 2 juillet 1890, a déclaré, en date du 18 mai écoulé, que tant que le régime créé par la Convention de St-Germain du 10 septembre 1919 n'aura pas été modifié, les ressortissants suisses jouiront, pour eux et leurs marchandises, dans les régions de l'Afrique équatoriale française, soumises à cette convention, des mêmes droits et avantages que ceux prévus pour les ressortissants des puissances signataires du dit accord.

### Bulgarie.

#### Objets passibles de droits de douane.

Les administrations des Postes suisse et bulgare attirent l'attention des expéditeurs sur les dispositions de l'article 18 de la Convention postale universelle interdisant, d'une façon absolue, d'expédier par la voie de la poste des objets ayant une valeur marchande ou passibles de droits de douane. Seuls les échantillons sans valeur peuvent être acheminés par cette voie. Les autres articles doivent utiliser la voie des colis postaux.

Dorénavant, les administrations précitées retourneront au timbre d'origine les envois de l'espèce et notamment les échantillons passibles de droits de douane.

### Canada. — Douanes.

A teneur d'une communication télégraphique du Consulat général de Suisse à Montréal, les modifications ci-après de la loi de douanes, du tarif douanier et des taxes internes ont été proposées par le Ministre de Finances du Canada dans son discours du budget et mises en vigueur immédiatement :

1. Les dispositions légales relatives à l'indication du pays d'origine sur les marchandises importées<sup>1)</sup> sont abrogées définitivement. Cette indication peut être exigée toutefois dans des cas exceptionnels.

2. Sont abrogées les dispositions concernant l'estimation de la valeur des marchandises importées de pays où le cours monétaire est fort déprécié. (A teneur de ces dispositions, une dépréciation de plus de 50% n'était pas prise en considération.)

3. Les prescriptions, non appliquées jusqu'ici, de la section 6 de la loi dite «The Department of

Customs and Excise Act» du 4 juin 1921, selon lesquelles, à partir d'une date à fixer ultérieurement, les factures en douane pour les envois de marchandises à destination du Canada, d'une valeur de 500 dollars ou plus, devraient être certifiées par un agent commercial canadien, un consul britannique ou un autre fonctionnaire dûment désigné à cette fin, sont annulées<sup>2)</sup>.

4. Le prix du marché des marchandises vendues à la consommation intérieure du pays d'exportation à l'époque de l'expédition, constituera comme par le passé la base pour le prélèvement des droits de douane. L'adjonction suivante aux factures en douane, prescrite par ordonnance du Gouvernement canadien du 23 juillet 1921<sup>3)</sup>, est supprimée :

«And that such fair market value is not lower than the wholesale price of the said goods at the said time and place; and that in the case of new or unused goods, such fair market value is not less than the actual cost of production of similar goods at said time and place, plus a reasonable profit thereon.»

5. Le tarif préférentiel britannique sera légèrement réduit pour certains articles textiles. Aucune modification n'est introduite dans le tarif intermédiaire.

6. Outre d'autres taxes internes, les impôts sur le chiffre d'affaires seront majorés (de 50%).

### Italie. — Paiement des droits de douane.

Le ministre du Trésor a fixé à 364 livres le change applicable au paiement des droits de douanes en lire-papier pendant la période comprise entre le 16 et le 31 mai 1922.

### Lettonie. — Visa de passeport.

Les Suisses qui se rendent en Lettonie doivent se procurer le visa d'entrée ou de transit auprès de l'Agence consulaire lettone, à Berne, Helvetiastrasse 17. Seuls les Suisses qui ont leur domicile fixe à l'étranger peuvent obtenir le visa d'entrée ou de transit auprès d'autres représentations consulaires de Lettonie dans les Etats respectifs de leur domicile.

### Pérou. — Suppression d'un port commercial.

Le Gouvernement péruvien a supprimé récemment le port d'Eten, pour le remplacer par celui de Pimentel; les envois de marchandises encore formellement adressés à Eten doivent donc désormais être débarqués à Pimentel.

## Commerce extérieur

### L'industrie allemande et le marché mondial.

Le «Börsen-Courier» de Berlin constate que les industries allemandes qui n'ont pas encore le prix mondial, ont réduit la différence à un point tel qu'elle n'offre plus à l'étranger d'avantages suffisants pour l'attirer.

C'est là, ajoute la feuille financière allemande, une évolution que nous avons constatée en Autriche, où les prix de production sont supérieurs aux prix de l'étranger; il semble qu'en Allemagne nous nous trouvions sur le même chemin. Il est nécessaire d'éclaircir les motifs de cette évolution. Il est clair qu'un changement devait se produire du fait de la disparition de l'une des raisons principales de la différence qui existait entre la puissance d'achat du mark à l'intérieur et à l'étranger : à savoir la politique de subsides et de régularisation des prix pratiqués en haut lieu. Grâce aux subsides destinés à abaisser le coût de l'alimentation, au contrôle des logements et de certains articles de nécessité courante, les salaires étaient restés bas; d'autre part, les subventions aux exploitations officielles, la régularisation des prix du charbon agissaient dans le même sens sur les frais de transport et d'exploitation frappant chaque marchandise. La disparition de ces subsides a provoqué automatiquement un relèvement des prix intérieurs vers le niveau des prix étrangers.

### Etats-Unis. — Situation économique.

Le Times écrit :

De récents avis indiquent qu'une amélioration considérable s'est produite dans la situation bancaire et commerciale. Les «crédits gelés» ont été liquidés en grande partie. De nombreux industriels et commerçants qui devaient l'année dernière de l'argent à leur banque sont maintenant créditeurs. Nous croyons que l'amélioration a été plus importante qu'on ne le croit en Europe. La

<sup>1)</sup> *Féd. Horl.* n° 4, du 18 janvier 1922.

<sup>2)</sup> " " n° 102, du 24 décembre 1921.

<sup>3)</sup> " " n° 78, du 2 novembre 1921.

rapidité de la reprise est due sans doute à la grande capacité productive des Etats-Unis ainsi qu'au fait que le marché intérieur est infiniment plus important que le marché extérieur.

— D'autre part, M. B. M. Anderson, de la «Chase National Bank», exprime l'opinion que le commerce américain a traversé la période la plus critique et rappelle qu'en 1918 l'activité était tombée à 17 ou 18% au-dessous de la normale, niveau qu'elle atteint à l'heure actuelle.

En décembre 1914, elle était également à 18% au-dessous de la normale et en juillet dernier, elle s'était abaissée à 25% au-dessous de la normale.

La différence constatée aujourd'hui signifie pour le commerçant la fin des pertes et de même le retour d'un petit bénéfice.

— Voici encore l'opinion du *Financial Times* :

Le président Harding exprime l'opinion que les Etats-Unis sont à la veille de voir se produire une vive reprise industrielle. Il a fait cette déclaration devant ceux de ses ministres dont les fonctions leur permettent de mieux juger les choses et les magnats de l'industrie métallurgique en présence desquels il a parlé ne paraissent pas avoir combattu cette opinion.

Comme on a toujours prédit que la reprise commencerait par les Etats-Unis et gagnerait ensuite l'Angleterre, la confiance du président Harding est précieuse pour nous.

### Pays-Bas.

Le commerce extérieur hollandais s'établit comme suit (en florins) :

1922	Import.	Export.
Janvier	152.495.668	86.106.447
Février	152.353.594	84.204.248
Mars	180.328.763	112.879.875
1921		
Janvier	241.136.278	113.835.310
Février	170.369.270	120.956.498
Mars	213.830.220	107.204.662

## Chronique financière et fiscale

### Canada. — Droits d'entrée.

Le ministre des Finances canadiennes a annoncé une réduction prochaine du tarif douanier canadien.

### Grande-Bretagne.

#### Les droits de douane de 1915.

Les droits de douane imposés par la deuxième loi de finance de 1915 a, pendant la période du 1<sup>er</sup> avril 1921 à fin mars 1922, rapporté au Trésor britannique les sommes suivantes : Automobiles, motocyclettes et accessoires £ 763,914; pendules, montres et fournitures £ 450,001; instruments de musique et accessoires £ 229,836; films cinématographiques £ 254,305; total £ 1,698,056. Leur montant total pour 1920 avait été de £ 3,361,902 et pour 1921 de £ 5,480,950. On pourra constater, par la diminution au cours de l'année qui vient de s'écouler, combien l'importation des articles visés a baissé en raison de la crise économique.

Comme, surtout en ce qui concerne l'horlogerie, il court chaque printemps des rumeurs fantaisistes sur cette soi-disant suppression, la *Division commerciale de la Légation suisse à Londres* croit utile de donner quelques explications sur un débat qui a eu lieu à la séance du 8 mai 1922 de la Chambre des Communes sur les «McKenna Duties».

Le capitaine Wedgewood Benn proposa la suppression de ces droits, en rappelant qu'ils n'avaient été introduits qu'à titre de mesure de guerre, à l'effet de diminuer les importations d'articles de luxe et d'épargner le tonnage. Le maintien des droits constitue une pure protection pour quelques industries favorisées. M. Bonar Law avait lui-même déclaré à la Chambre : «duties of this kind would never be continued under any circumstances when the war was over». Il y a près de quatre ans que la guerre est terminée et malgré toutes les promesses du Gouvernement, les droits ont été maintenus. Sir Robert Horne, Chancelier de l'Echiquier, a répondu que l'orateur devrait savoir gré au Gouvernement de lui fournir chaque année l'occasion de faire un discours aussi habile, et il ajouta carrément; «So long as this particular tax yields a revenue, it is very likely to go on as long as the present Government», sur quoi un membre de l'opposition interjeta vivement : «Alors, ce ne sera pas long».

Au vote, la proposition pour la suppression des droits donna le résultat suivant : Pour le maintien 170 voix, pour le rejet 75.

**Hollande. — Faillites.**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 7 avril 1922, il y eut 714 faillites contre 529 pendant l'époque correspondante de 1921.

**Lettonie.**

On mande d'Oppeln que la Constituante lettone a accepté, en troisième lecture, le nouveau tarif douanier qui doit remplacer le tarif fiscal de l'année dernière et qui prévoit des droits réduits pour les articles de grande consommation et facilite le trafic de transit.

**Russie. — Cours du change.**

On télégraphie à la *Gazette de Francfort* que la Banque d'Etat russe a fixé, pour les transferts internationaux, les cours du change comme suit : 1 mark allemand = 6,800 roubles soviétistes ; 1 livre sterling = 8,600,000 roubles, et 1 dollar = 1,920,000 roubles.

**Banque de commerce de l'Asie Centrale.**

La *Vie Economique*, de Moscou, annonce que le commissariat du commerce extérieur organise, sous la forme d'une société par actions, une Banque de l'Asie Centrale pour favoriser le commerce avec la Perse et les autres pays central-asiatiques.

**Chronique du travail**

**France. — Dérogation à la loi de huit heures.**

L'assemblée des présidents des Chambres de commerce s'est réunie, il y a quelques jours, à Paris, sous la présidence de M. Paul Roger, président de la Chambre de commerce de Paris.

Cent vingt Chambres de commerce étaient représentées. Parmi les résolutions qui ont été adoptées s'en trouve une relative à la loi de huit heures ; en voici la teneur :

« Considérant que l'expérience a démontré que la réduction de la journée de travail telle qu'elle a été réalisée a eu, et continue d'avoir, sur la production française les conséquences les plus désastreuses, et, en appauvrissant les sources de la richesse nationale, contribue, pour une très large part, à l'augmentation du prix de revient et du coût de la vie ;

« Considérant que le manque de main-d'œuvre en France, — sensible déjà avant la guerre, par suite de la faiblesse de la natalité, mais considérablement aggravé par les pertes immenses de vies humaines qu'a subies notre pays — ne permet pas une application stricte de la loi du 23 avril 1919 pour de nombreuses catégories d'entreprises industrielles et commerciales ;

« Considérant, d'autre part, que la fixation uniforme de la durée de travail à 8 heures par jour ou plus exactement à 48 heures par semaine dans tous les métiers, commerces et industries, sans tenir compte de l'intensité du travail et de la fatigue qu'il occasionne, n'est ni rationnelle, ni équitable et qu'elle immobilise inutilement des activités qui, employées, contribueraient au bien-être général ;

« Considérant, enfin, que son application dans les autres nations n'est pas pratiquement réalisée puisqu'elle comporte de multiples dérogations, et qu'il en résulte une charge supplémentaire pour toute la production française au profit de nos concurrents étrangers ;

« L'assemblée, respectant le principe de la journée de huit heures pour les travaux qui exigent un effort continu,

« Emet le vœu :

« Que soit votée d'urgence la proposition de loi déposée par M. Isaac et plusieurs de ses collègues députés demandant : qu'après une enquête effectuée par une commission spéciale une nouvelle loi détermine la durée du travail dans l'industrie et le commerce en tenant compte : d'une part, de la diversité des travaux et de la fatigue physique qui en résulte ; d'autre part, de la législation étrangère et de la réalité de son application ; qu'en attendant la promulgation du nouveau statut législatif, une dérogation générale permette aux chefs d'entreprises qui en feront la demande à l'Inspection du Travail de suspendre l'application de la loi du 23 avril 1919 sur la durée du travail. »

**Grande-Bretagne.**

Le registre officiel des sans-travail accuse une diminution de 33,125 pour la semaine se terminant le 15 mai, ramenant ainsi le nombre des chômeurs forcés à 1,553,500. C'est la plus forte réduction hebdomadaire qui a été enregistrée cette année.

La diminution du nombre des sans-travail depuis le début de l'année est de 270,230.

**Italie.**

Le nombre total des chômeurs, en avril, a été de 498,606, dont 402,409 hommes et 96,497 femmes, plus 3656 hommes et 504 femmes pour cause de grève ou de lock-out. Le 1<sup>er</sup> mai, travaillaient à l'heure réduite : 25,699 ouvriers, travaillaient par jour : 127,943 ouvriers.

De février à mars, le nombre des chômeurs avait diminué de 30,000 ; de mars à avril, il diminue de 70,000. Cette diminution est d'ailleurs naturelle, car elle résulte de la reprise des travaux agricoles ; elle aurait dû être même beaucoup plus forte ; mais elle fut atténuée par le renvoi en masse d'ouvriers de la métallurgie (usines Fiat, 1500 ; S. Giorgio, 700 ; Scat, etc.).

**Norvège. — Le chômage décroît.**

Le chômage continue à décroître. D'après les statistiques, on comptait 35,800 chômeurs à la date du 10 mai, contre 43,000 le 25 avril.

**Tchécoslovaquie.**

Durant le mois d'avril, 32,300 sans-travail ont touché l'indemnité de chômage. Le chiffre pour le mois de mars dernier a été de 38,500.

**Transvaal. — Main-d'œuvre minière.**

Le nombre d'indigènes employés à fin avril par les membres de l'Association de la main-d'œuvre indigène du Witwatersrand et par les entrepreneurs était de 150,894, dont 138,277 travaillant aux mines d'or, 11,835 aux charbonnages et 1232 aux mines diamantifères.

L'effectif de la main-d'œuvre blanche employée au Rand dépasse 15,000 hommes. Il va s'accroître et l'on recrute chaque jour un plus grand nombre d'ouvriers indigènes.

**Expositions, Foires et Congrès**

**Assemblée de l'Union astronomique et de l'Union géodésique et géophysique internationale.**

Les journaux italiens nous informent que l'Union astronomique internationale vient de terminer ses travaux à l'Académie des sciences de Rome ; la prochaine réunion se tiendra en 1925 à l'Université de Cambridge.

Le session de l'Union géodésique et géophysique internationale s'est clôturée le même jour. Il a été décidé de ne plus faire désormais coïncider l'époque de ces deux assemblées et c'est ainsi qu'en 1926, l'Union géodésique et géophysique sera convoquée séparément à Madrid sur l'invitation transmise au nom du Gouvernement espagnol par M. José Galbis, inspecteur général des ingénieurs géographes.

Le Prof. Raoul Gautier, directeur de l'Observatoire de Genève, comme délégué de la Commission géodésique suisse et président de l'Association géodésique entre Etats neutres, a pris une part des plus actives à ces travaux. M. Paul Ditisheim, le fabricant de La Chaux-de-Fonds, avait été chargé, par le Gouvernement fédéral, de suivre les séances du Congrès, à titre de délégué de la Chambre suisse de l'horlogerie ; le programme offrait un intérêt spécial pour l'industrie chronométrique.

De Rome, les participants furent invités à se rendre à Florence, afin de visiter les Instituts scientifiques de la Ville, puis à Padoue où devaient avoir lieu les fêtes du VI<sup>me</sup> centenaire de cette Université.

C'est au Capitole, dans la Salle des Horaces et des Curiaces, en présence du Roi, que la cérémonie inaugurale des assemblées a eu lieu.

Avant leur départ, les participants furent reçus en audience par le Pape, et quelques congressistes eurent le rare privilège de visiter l'Observatoire du Vatican. Après que Pie XI eut prononcé un discours où il définit l'astronomie comme la plus belle et la plus noble des sciences, il donna sa bénédiction à l'assistance.

**Bibliographie**

**Horaire de poche B.-L.-S.**

Le Chemin de fer des Alpes bernoises Berne-Loetschberg-Simplon a réédité pour le 1<sup>er</sup> juin son joli horaire de poche. Ce petit horaire très commode, qui porte le nom d'« Indicateur bernois », se trouve partout, notamment au guichet des stations et coûte 50 cts.

Elaboré et complété avec le plus grand soin, il contient de nouveau une liste des excursions les plus attrayantes à entreprendre depuis Berne et depuis les stations des chemins de fer exploités par le B.-L.-S. ; on y trouve en outre toutes les courses postales et tous les services d'automobiles de Berne et des cantons voisins. E.

**Subsides de change**

Le Conseil fédéral a adopté, dans sa séance de lundi dernier, les propositions de la Commission de surveillance au sujet de la modification des cours fixes de certains pays et les a arrêtés comme suit :

Danemark	fr. 125.—	au lieu de	110.—
Norvège	» 115.—	»	91.—
Hollande	» 200.—	»	195.—
Finlande	» 13.—	»	11.80
France	» 50.—	»	48.—
Belgique	» 50.—	»	48.—
Italie	» 30.—	»	28.—
Costa-Rica	} 15 % sur le prix de revient.		
San Salvador			
Honduras			

La mise en vigueur de ces nouveaux cours est fixée au 1<sup>er</sup> juin prochain.

**Nouveau tarif douanier américain**

Divers bruits ayant circulé au sujet de la mise en vigueur du tarif douanier des Etats-Unis d'Amérique, pour le 15 juin prochain, la Chambre suisse de l'horlogerie a pris des renseignements à une source autorisée ; il en résulte qu'il n'y a pas de probabilité à ce que le tarif soit adopté par le Sénat avant septembre prochain.

**COTES**

**Métaux précieux (30 mai 1922) :**

Argent fin en grenailles	fr. 137.—	le kilo
Or fin, pour monteurs de boîtes	» 3500.—	»
» laminé pour doreurs	» 3550.—	»
Platine brut	» 15.—	le gr.
Change sur Paris	fr. 47.95	

**Escompte et change**

	Parité en francs suisses	Escompte %	Demande	Offre
Suisse	100.—	3 1/2 à 4 %	—	—
France	100 fr. 100.—	5	47.95	48.95
G <sup>re</sup> -Bretagne	1 liv. st. 25.22	4	23.20	23.36
U. S. A.	1 dollar 5.18	4 1/2	5.185	5.265
Canada	1 dollar 5.18	—	5.14	5.21
Belgique	100 fr. 100.—	5	48.85	44.85
Italie	100 liras 100.—	6	27.30	27.70
Espagne	100 pesetas 100.—	5 1/2	82.05	82.65
Portugal	100 Escudos 560.—	7	35.—	45.—
Hollande	100 florins 208.32	4 1/2	203.50	204.30
Allemagne	100 Marks 123.45	5	1.747	1.947
Autriche	100 Cour. 105.—	7	0.041	0.061
Hongrie	100 Cour. 105.—	5	0.58	0.68
Tchécoslov.	100 Cour. 105.—	5	9.975	10.175
Russie	100 Roubl. 266.67	—	—	—
Suède	100 Cr. sk. 138.89	5	134.60	135.60
Norvège	100 " 138.89	5 1/2	94.35	95.35
Danemark	100 " 138.89	5	113.50	114.50
Bulgarie	100 Leva 100.—	6 1/2	3.825	4.025
Roumanie	100 Lei 100.—	6	—	—
Yougoslavie :				
Belgrade	400 Dinars 100.—	—	7.30	7.70
Grèce	100 drachm. 100.—	6 1/2	21.—	21.75
Pologne	100 Mks pol. 123.46	7	0.098	0.158
Turquie	1 liv. turq. 22.78	—	3.40	3.50
Finlande	100 Mks finl. 100.—	9	10.50	11.—
Argentine	100 Pesos 220.—	6 1/2 %	186.—	192.—
Bésil	100 Milreis 165.—	—	67.50	75.—
Indes	100 Roupies 168.—	7	145.—	160.—
Japon	100 Yens 258.—	8	240.—	255.—

En vente à la **Librairie-Papeterie Haefeli** rue Léopold Robert, 16, La Chaux-de-Fonds.

**Carnets d'écots de montres**, nouvelle édition, complétée à fr. 2.— l'ex., pris au magasin ; à fr. 2,20 franco, par versement préalable, au compte de chèques postaux IVb 775, La Chaux-de-Fonds, ou à fr. 2,35 contre remboursement.

**Papier d'emballages en tous genres**, brun anti-rouille ; blanc sans chlore, etc.

**Papier pour machines à écrire**, épais : mince pour doubles.

**Papier millimétrique transparent**, en 3 grandeurs, lignes brunes, et **papier blanc**, opaque.

SOCIÉTÉ DE  
**BANQUE SUISSE**  
LA CHAUX-DE-FONDS

Capital: Fr. 120.000.000

Réserves: Fr. 33.000.000

**Obligations** (Bons de caisse)  
4 1/2 % pour une durée de 3 à 5 ans  
Intérêts semestriels  
Timbre fédéral d'émission  
à notre charge

**Livrets de Dépôts** 4 %  
**Comptes-courants** et de crédits  
**Lettres de Crédit**  
sur la Suisse et l'Étranger.

Valeurs de placement - Achat - Vente  
**Ordres en Bourses**  
suisse et étrangères

Garde et gérance de titres.  
Encaissement de coupons

Location de compartiments de Coffres-forts  
(Safe-Deposit)

Métaux précieux - Achat et Vente  
Or, Argent, Platine - Dégrossissage.  
Or fin pour Doreurs. Or pour Dentistes. 1938

**Argentage de Mouvements**

Bain extra blanc et inaltérable

298

Adoucissage concentrique de roues et dorage sans grain

**P. ROBERT-DEGOUMOIS & C<sup>o</sup>**

LA CHAUX-DE-FONDS

Téléphone 17.19

Crêtets 81

Chèques postaux IV b 636

**BRACELETS CUIR ET MOIRE**  
GAINERIE - MAROQUINERIE  
Etuis pour montres-portefeuilles

**GEORGES STEHLÉ**

Téléphone 13.66

LA CHAUX-DE-FONDS

Numa Droz 75

Cartonnages en tous genres.

Chèques postaux IVb 577

**ARBRES DE BARILLETS**

Tous genres et à tous degrés d'avancement et de précision, sont fournis rapidement; ainsi que toutes fournitures décollées, par

**MAEDER & C<sup>o</sup>, Tavannes**

(Jura bernois)

860

**VOLOR**  
GR

Marque déposée

Fabrique de boîtes et calottes en plaqué laminé

**G. DUCOMMUN-ROBERT**

Temple Allemand 31

La Chaux-de-Fonds (Suisse)

**Calottes** de forme et rondes, depuis 6 3/4 à 13 lignes.  
en plaqué or de 10 à 18 k.

en plaqué or blanc, en 14 et 18 k.

en plaqué platine sur argent.

**Calottes** sans dorage, or naturel,

peuvent être avivées sans changer de couleur.

Case postale 7071

Téléphone 1208

399

**Horlogerie de confiance**

5 1/2, 6 1/2, 6 3/4, 7 3/4, 8, 8 3/4, 9 1/4, 9 3/4 et 10 1/2 lignes à ancre



9, 9 3/4, 10 1/2 et 11 3/4 lignes cylindre

platine, or, argent, niel et plaqué or



Livre aussi mouvements seuls 1993

Hauteur 3  
12 1/2 x 22 1/2 m/mHauteur 3  
13 x 23 1/2 m/m

**FESTINA WATCH STÜDI FILS, La Chaux-de-Fonds**

TOUT FABRICANT DE PIERRES  
TOUT LAPIDAIRE  
TOUT PIERRISTE

préfère en BRUT SCIENTIFIQUE

la marque **„CORUNDIA“**

**CORUNDIA, S. A., Mülheim-Ruhr**

Agents et dépôt: 785

**L. M. DUERR & CIE, GENÈVE**

1, Place Longemalle

Télégr.: «Unlimited-Genève».

Tél.: Stand 60-20

FABRICANTS! MONTEURS DE BOITES!

Faites faire vos Poinçons et Machines à numérotter

à **F. CHOPARD**, Graveur-Spécialiste Chaux-de-Fonds Serre, 47  
Téléph. 671

qui fournit en 24 heures un travail sans concurrence.

Exécution soignée. — Prix net. — Bienfacture.

— Dépôts de Marques de fabriques — Modèles —

Catalogue illustré sur demande.

1706



**SECRETS** à vis et américains en tous genres  
— Fabrication mécanique —

**F. BERGEON & C<sup>o</sup>**

Succ. de Ch. Frank

16, rue Daniel JeanRichard

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue Daniel JeanRichard, 16

Téléphone 3.34

28

Compte de chèque postal IV B 728

Transports internationaux

Expédition d'horlogerie

**Agence en Douane, Morteau (Doubs)**

Les Héritiers Jacoutot

**SUCCESSEUR HENRI GRANDJEAN**

La Chaux-de-Fonds (Suisse)

Importation et exportation — Formalités en douane

Service régulier pour le contrôle les lundi et jeudi de chaque semaine

Bureau à **La Chaux-de-Fonds**: rue Léopold Robert 76Bureau à **Morteau**: rue de la Gare

97

**Fabrique de Canons olives en tous genres**

Or, plaqué or, argent, galonné, métal et acier

Canons olives, pleins et creux — Plots, Anses, etc.

Autres petites fournitures pour boîtes de montres

sur commande. — Travail prompt et soigné

**PAUL BEAUD, BESANÇON**

3, rue de Chartres.

852

Capital:

70.000.000

**UNION**

Réserves:

16.000.000

**DE BANQUES SUISSES**

LA CHAUX-DE-FONDS - FLEURIER

ZÜRICH - WINTERTHOUR - ST-GALL - LICHTENSTEIG

AARAU - GENÈVE - LAUSANNE - ETC. 111

Opérations de banque aux meilleures conditions

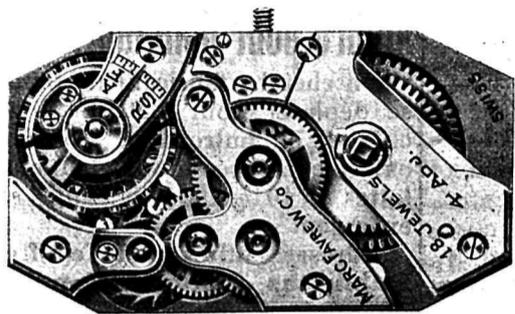
Achat et Vente de Métaux précieux par la Succursale de Fleurier

**Union Bank of Switzerland**

Every description of banking business transacted.

All facilities extended for trading with the watch industry.

*Il faut voir*  
la Rectangulaire 5 lig.



Spiral Breguet

18 rubis

largeur 12,4 m/m, longueur 22 m/m, hauteur 3 m/m

de **Marc Favre & Co**  
Bienne

pour se rendre à l'évidence que son  
fini parfait — son excellente marche — son réglage précis

lui assurent cette **supériorité incontestée**  
qui fait le succès de la vente!

En préparation : **ovale 5 lig. pendentif**

Autres calibres de la maison : 370

**ancres 7 3/4, 8 1/2, 8 3/4, 9, 9 3/4, 10, 10 1/2, 11, 13 lig.**

Nouveaux prix pour 1922

SOCIÉTÉ DE  
**BANQUE SUISSE**

Capital et réserves Frs. 153.000.000.—

Succursale du Locle

**Usine de métaux précieux**

OR, ARGENT, PLATINE

**Achat, vente, fontes et essais**

Traitement des déchets

**AFFINAGE**

Tél. Le Locle 1.48

2468

**Fabrique „L'ESSOR“, Court**

Rossé & Affolter

Téléphone N° 12

**EBAUCHES & FINISSAGES**

**ancres soignées**

Savonnettes 7 3/4, 8 3/4, 9 3/4 et 10 1/2 lig.

Lépins 9 3/4 et 10 1/2 lig.

201

**La fabrique ne termine pas la montre.**

Décolletages de précision

en tous genres et pour toutes industries.

Spécialité: Pignons de finissage à pivots levés.

FABRIQUE DE RESSORTS DE MONTRES  
EN TOUS GENRES ET POUR TOUS PAYS!

• Déposé •  • Déposé •

**GEISER & IMHOF**

91-93-95. Rue du Temple Allemand.

LA CHAUX-DE-FONDS.

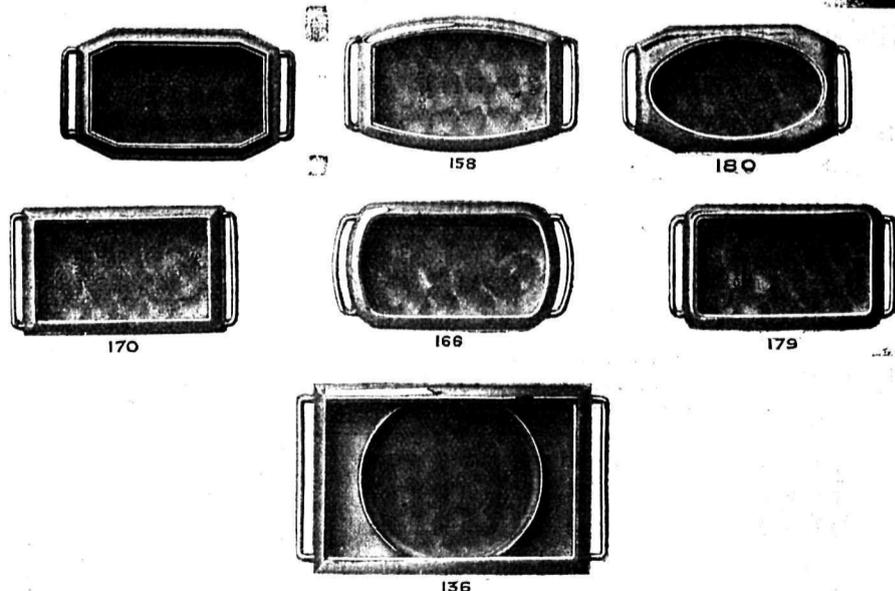


SOIGNÉ ET BON COURANT

*Les boîtes rectangles en argent et  
plaqué or sont livrées avantageusement  
par la*

**FABRIQUE DE BOITES  
SCHMITZ FRÈRES & CO, S. A.**

à GRANGES (Soleure)



*La maison livre également tous genres de boîtes  
argent fantaisies, casolettes, calottes pour bracelets, lépins,  
savonnettes, etc.*

749

**ACHAT ET VENTE**

**Nous vendons**  
à tous prix  
**stock de mouvements**

12 et 16 size ancre, grandeur américaine.  
Faire offres sous chiffres P 2289 U à Pu-  
blicitas, Bienne. 846

A vendre lots sérieux  
**8 3/4 lig. ancre, or 18 kt.**  
Paris, guichet, octogones, carrées, carrure festonnée.

**13 lig. ancre**  
carrées cambrées, plaquées 5 ans, rondes, argent 935/000, c. anglais.

Quelques petits lots  
**10 1/2 lig. ancre**  
plaquées 5 ans, rondes, lunettes variées, cad. métal.

Prix avantageux.  
Adresser offres sous P 8038 T à Publici-  
tas, La Chaux-de-Fonds. 847

Quelle maison pourrait céder  
**CONTINGENT FRANÇAIS**

de quelques mille francs?  
Offres sous chiffres P 10210 Le à Publi-  
citas, Le Locle. 835

**MOUVEMENTS**

6 1/2 lig. ovales et 6 3/4 lig. rectangles, qualité soignée, sont fournis régulièrement par maison de la place.

Adresser offres sous chiffres P 2221 C à Pu-  
blicitas, La Chaux-de-Fonds. 780

**EBAUCHES**

Quelle fabrique peut livrer en séries:  
Finissages ovales 5 1/2, 6 et 6 1/2 lig.  
» rectangles 5 1/2, 6 et 6 3/4 lig.  
Offres avec prix sous case postale 18978, La  
Chaux-de-Fonds. 819

**Montres Auto 8 jours**

24 lig., courts ressorts, bonne qualité, sont livrées à des prix inconnus à ce jour.  
Nous cherchons preneurs et monopolistes.  
S'adresser sous chiffres P 5830 I à Publi-  
citas, Chaux-de-Fonds. 829

Nous serions acheteurs d'un  
**calibre 10 1/2 à 10 3/4 lig. cylindre**  
avec outillage nécessaire à sa fabrication.

Adresser offres sous chiffres P 22178 C  
à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 750

9 3/4 lig. rectangulaires, mouvements ronds  
6 1/2 lig. ovales, 6 3/4-7 3/4-8 3/4-9 1/4-9 3/4  
6 lig. ovales, 10 1/2-16 lig. HORLOGERIE  
781 5 1/2 lig. rect. et ovales. SYDA WATCH

Téléphone 6.56  
Adresse télégraphique  
« Syda »  
**LÉON ED HENRY**  
Crétêts 81, Chaux-de-Fonds.

**ON CHERCHE**

**Lots d'occasion** en calottes ancre, nic-  
kel, 15 rubis, 10 1/2, 12 et 13 lig.

**Articles courants:** Bracelets 6 3/4, 7  
lig., cyl. rectangulaire, 12 lig. de long, et mou-  
vements ancre 8 3/4, 9 lig., pour boîtes amé-  
ricaines. 863

Faire offres à la Manufacture de Chézard.

**Achat et Vente****LAC LÉMAN**

Jolie petite maison avec magasin  
d'horlogerie exploité depuis 50 ans,  
à vendre. Bien située, vue super-  
be, station d'étrangers. Con-  
viendrait pour horloger, petit  
rentier, etc.  
Ecrire sous E 23623 L à Publi-  
citas, Lausanne. 848

**Boîtes cont. anglais**

argent et 9 k. 10 1/2 lignes  
sont demandées, paiement  
comptant.

Offres avec prix sous  
chiffres P 22107 C à Publicitas,  
Chaux-de-Fonds. 687

**Achetons  
machine**

à rouler les pivots d'axes  
de balancier.

Adresser offres sous  
chiffre Rc 148 Ls à Publi-  
citas, Liestal. 843

**On demande à acheter  
5 machines à sertir**

système Hauser.  
Offres avec prix sous  
chiffres H 2263 U à Publi-  
citas, Bienne. 836

Mouvements 10 1/2 lig.  
ancre, 15 rubis,  
Mouvements 10 1/2 lig.  
ancre, 7 rubis

**à vendre**

à bas prix ou à échanger  
contre voiturette auto-  
mobile.

Adresser offres sous  
P 22263 C à Publicitas,  
La Chaux-de-Fonds. 828

Désire offres pour  
**mouvements 17-18"**

de 15 à 17/12 d'épais-  
seur. 1<sup>re</sup> qté., remon-  
tés en blanc et démon-  
tés pour expéditions.

**SMIAL & CIE,**  
458, West 125 th. Street  
NEW-YORK. 822

**Lots d'occasion**

paiement comptant, sont  
demandés. 18 lig. cylindre  
3/4 platine, métal, avec  
charnière; dito Roskopf  
uni plates, dito montres 8  
jours; 13 lig., calottes mé-  
tal, ancre, 15 rubis, radium,  
stte. argent à clef, genre  
Turc, bonne qualité.

Faire offres avec indica-  
tion des quantités à Case  
postale n° 3402, Genève, Eau-  
vives. 797

**Boîtes cont. anglais**

rondes et fantaisies, 18 kt.,  
9 3/4 et 10 1/2 lig., sont of-  
fertes.

Offres sous chiffres  
P 22295 C à Publicitas,  
Chaux-de-Fonds. 862

**SCIAGE**

automate Seckbr., en  
bon état, serait acheté.

Offres avec prix sous  
chiffres P 3897 P à Publi-  
citas, Bienne. 857

**DIVERS**

**Atelier de Bijouterie**  
spécial pour la  
RÉPARATION, TRANSFORMATION  
PIECES DE COMMANDE  
TRAVAIL SOIGNÉ

**Eugène ECKERT**

123, Grande-Rue,  
BESANÇON. 853

**AD. ADLER**

3, rue Adrien Lachenal,  
GENÈVE

Adr. télégr.: Brillants, Genève  
Tél.: Mt.-Bl. 24.63

**Brillants, Roses**

Achats - Ventes  
Spécialités en tous genres  
de brillants pour la déco-  
ration des montres et de la  
bijouterie. 394

Une des plus anciennes mai-  
sons d'horlogerie (siège à  
Genève) possédant outre  
Grands Prix le plus grand  
nombre de Médailles et  
Diplômes

est à remettre  
faible reprise. Calibres mo-  
dernes. On resterait inté-  
ressé pour la moitié de la  
reprise.

Ecrire à M<sup>re</sup>. A. Loewer, Avocat,  
La Chaux-de-Fonds. 844

**PRÊT**

contre dépôt de  
marchandises de tous  
genres, de n'importe  
quelle somme, comme  
meubles, pianos, au-  
tos, papiers de valeur,  
valeurs étrangères,  
assurances sur la vie,  
etc., etc. 756  
donné par

**Alfred Simon**  
Lombard - Anstalt  
Lintheschergasse 22  
Zurich 1

**FERVET S.A.**

La Chaux-de-Fonds, Jardinet 23,  
Téléphone 9.79

livre petites pièces rondes et  
de formes depuis 5 lig. 2553

Extra plates, 16 et 18/12, 17<sup>mm</sup>,  
av. boîtes ou mouvements seul.

Leçons écrites de comp-  
tab. américaine. Succès garanti.  
Prosp. grat. H. Frisch, expert  
comptable, Zurich. F. 21. 6

**DIVERS****AUTOMOBILE**

torpédo, Martini, éclairage  
et démarrage électriques,  
serait échangée contre  
montres.

Offres à Case postale 14851,  
Chaux-de-Fonds. 861

**4 1/2 ovale et rectangle**

Qui peut fournir cet  
article avec marques  
américaines?

Faire offres avec prix  
détaillés pour différentes  
qualités s. chiffres S 2302 U  
à Publicitas, Bienne. 858

**DIVERS****PIVOTAGES**

échappements ancre, tous calibres, spécialité  
de petites pièces, qualité extra soignée, sont  
livrés à prix très réduits par  
851 H. DEGEN-BUSER, NIEDERDORF (Bâle).

**Affaire pour petit fabricant de boîtes or**

On cherche fabricant de boîtes or disposé à  
se déplacer pour s'établir ailleurs, pour son  
compte ou autrement. Production mensuelle  
exigée et assurée moyennant contrat: 12 gr. ca-  
lottes or 10 1/2 et 13 lig. unies et 12 gr. mêmes,  
en argent.

Adresser offres sous chiffre Ec 5619 O à  
Publicitas, Chaux-de-Fonds. 849

**LA FABRIQUE LAMON & DÉPRAZ FILS****LE LIEU**

se charge de toute la fourniture  
raquettes, plaques de ponts acier sertis,  
rubis, coquerets acier, nickel et laiton, le  
tout livré fini, tous genres et qualités sertis-  
sages, polissages angles et de plat, dé-  
coupages, emboutissages nickel et laiton,  
etc. etc.

Spécialement organisée, elle peut livrer très  
rapidement et avantageusement sous tous  
rapports. 818

**ROUES ET PIGNONS**

Pour pendules etc., ainsi que toutes les  
pièces, mouvements spéciaux complets, d'a-  
près données, fabriquent et réparent:

**B. KUNZ, Lucerne**  
Sentimattstrasse N° 7

Fabrique de pendules et horlogerie monumentale  
Travail prompt et soigné garanti; prix modérés. 856

**„L'AZUREA“**

FABRIQUE DE FOURNITURES D'HORLOGERIE  
**MOUTIER**

Spécialité: Arbres de barillets soignés  
Pignons de finissages à pivots levés. 608

**Axes de Balanciers**

**FLURY & SCHLATTER**

Bâle 270

**DEMANDES D'EMPLOIS****PIERRES FINES**

On entreprendrait commandes de dessus (gouttes)  
rubis, saphir et scientifique rouge foncé; travail soigné  
et très soigné, à prix modérés.

Spécialités: Grandes moyennes en tous genres  
avec trous droits ou olivés.  
S'adresser par écrit sous Q 23568 L à Publicitas,  
La Chaux-de-Fonds. 837

**Terminages**

Quel fabricant donnerait ter-  
minages soignés de montres  
ancres ou cylindres à bon ter-  
mineur sérieux et consciencieux  
du Vignoble, à prix avantageux,  
accepterait éventuellement re-  
montages ou achevages.

Faire offres sous P 1201 N à  
Publicitas, Neuchâtel. 850

**Achat et Vente****BRACELETS**

extensibles en or 14 et 18 car.,  
en plaqué or et en argent niel,  
sont demandés, livrables de  
suite.

Offres s. chiffres P 22290 C  
à Publicitas, Chaux-de-Fonds. 855

**Achat et Vente****A vendre**

faute d'emploi  
1 machine à arrondir  
semi automatique, systè-  
me MIKRON

1 machine à arrondir  
semi automatique, systè-  
me BECHLER, avec ren-  
vois, broches et tasseaux.  
Ces machines ont été très  
peu utilisées et sont en  
parfait état.

S'adresser à la Fabrique  
d'horlogerie « La Cham-  
pagne » Louis Müller &  
Cie, S. A., Bienne. 859